

Vos questions / nos réponses

Depistage SNCF

Par [Profil supprimé](#) Postée le 12/08/2016 14:33

Bonjour

Voila je suis Nicolas j'ai 20 ans et je postule pour un poste en alternance en tant que developpeur/programmeur.

Pour la suite de mon entretien je dois passer une visite medicale et je ne n'etait pas vraiment preparer (par preparer j'entend par la arreter de fumer suffisament longtemp avant).

Je suis un fumeur assez regulier (plusieur joint par semaine) et je me demande deja si durant cette visite il y a systematiquement un test de depistage ? Sur ma convocation il n'y a rien de specifie a par "Ne necessite pas d'aptitude à l'exercice de fonctions de sécurité."

Enfin si depistage il y a vaut-il mieux en parler au medecin (des amis a moi on fait sa avant le test et le medecin a ete clement avec eux) ou pas ?

Mise en ligne le 17/08/2016

Bonjour Nicolas,

Tout d'abord veuillez nous excuser pour le retard que nous avons pris pour vous répondre.

Votre futur poste de travail n'est pas un poste de sécurité. Cette précision dans la convocation signifie très probablement qu'il n'y aura pas de test de dépistage des stupéfiants dans votre cas.

En effet, dans le cadre professionnel, le dépistage ne peut concerner que certains types de poste, ceux pour lesquels l'exercice des fonctions sous l'influence d'une drogue pourrait créer un danger spécifique.

La SNCF a un régime particulier à ce sujet et est très en pointe sur la question, mais nous ne pensons pas qu'un poste de "développeur/programmeur" puisse faire exception à la règle de conduite générale.

Et si dépistage il y a malgré tout alors oui, il existe un espace de discussion possible avec le médecin du travail comme vous semblez déjà le savoir. Le médecin a des responsabilités mais en l'occurrence, compte tenu de votre poste, rien ne semble s'opposer à ce qu'il vous rende apte malgré votre consommation de cannabis.

Cordialement.
